

« Un enfant si je veux, quand je veux, comme je veux et avec qui je veux »

PMA pour tout.e.s : Que dire, comment en parler

Le Planning Familial et la PMA

Depuis plus de 60 ans, Le Planning Familial milite et agit pour que toutes les femmes puissent disposer de leur corps et vivre leur sexualité librement. Il défend le droit à la contraception, à l'avortement, à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, il lutte contre les inégalités sociales, contre les discriminations, et pour que soit reconnues et prises en compte toutes les sexualités.

La Confédération nationale du Planning constitue la tête d'un large réseau composé de 77 associations départementales et de 11 fédérations régionales présentes en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Ainsi, le Planning familial est le plus grand réseau associatif à offrir des services de santé sexuelle en France. En 2016, 348 235 personnes ont été accueillies dans nos permanences d'écoute et d'orientation, 23 434 appels ont été traités au numéro vert national « Sexualités, Contraception, IVG », 108 945 jeunes mineur.e.s ont participé à des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle et 69 520 consultations médicales ont été réalisées (contraception, dépistage IST-SIDA, avortement...).

Le Planning Familial s'est toujours battu et il continue à se battre au quotidien, aux côtés des femmes, pour qu'elles aient le droit de choisir d'avoir ou non des enfants et de vivre une sexualité épanouie, dissociée de la question de la reproduction. Il se battra avec la même conviction pour que toutes celles qui souhaitent avoir des enfants puissent le faire si elles le souhaitent, avec qui elles le désirent et au gré de leur propre agenda, sans aucune entrave extérieure – qu'elle soit politique, religieuse ou juridique.

La volonté d'ouvrir la PMA aux couples lesbiens d'abord, et ensuite à toutes les femmes, a été entérinée par le mouvement du Planning Familial réuni en congrès en 2012 et en 2016. Elle fait toujours partie des revendications centrales du réseau,

Nos revendications

- **L'ouverture PMA à toutes les femmes quelle que soit leur situation (célibataire, en couple hétéro, en couple lesbien)**

Lors de son dernier congrès en mai 2016 à Grenoble, le Planning a réaffirmé sa défense de l'accès à la PMA pour toutes.

« Le Planning, au travers de la lecture intersectionnelle (discriminations croisées) et au nom de l'égalité de toutes et tous, se positionne en faveur de l'accès à la PMA pour toutes les femmes hétérosexuelles, lesbiennes, en couple ou célibataires, quelles que soient leurs situations économiques et sociales, avec remboursement par la Sécurité Sociale. Pour autant le Planning continue sa lutte contre toutes les injonctions à la maternité. »

- **Remboursement par la sécurité sociale**

Le Planning revendique la prise en charge intégrale par la sécurité sociale des tentatives de PMA pour les couples lesbiens et les femmes célibataires, a minima selon les dispositions en vigueur pour les couples hétérosexuels. L'assurance sociale ne peut discriminer en fonction de la situation des personnes ou de leur orientation sexuelle.

- **Instauration d'une filiation fondée sur l'engagement parental et non sur la biologie**

Géniteur et père ne sont pas synonymes. Un modèle fondé sur l'engagement permettrait de distinguer la dimension biologique (« être né.e de ») et la filiation instituée (« être fils ou fille de »). Comme le rappelle Martine Gross, ce modèle permettrait de reconnaître qu'un enfant est toujours né d'un homme et d'une femme, mais qu'il est le fils ou la fille de ceux ou celles qui s'engagent à être ses parents¹.

- **Choix du degré de médicalisation**

Aujourd'hui, l'aide à la procréation est très médicalisée selon des protocoles pilotés exclusivement par des médecins. Par exemple, pour augmenter les chances de succès, les stimulations hormonales sont fréquentes y compris lorsque l'infertilité n'est pas ovarienne. Or, les personnes peuvent souhaiter des démarches moins lourdes. Avec l'ouverture de la PMA et de l'accès aux gamètes pour toutes, le Planning défend la place des personnes dans la détermination des méthodes employées.

¹ http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/02/05/fonder-la-filiation-sur-l-engagement-parental-plutot-que-sur-la-nature_1827329_3232.html

- **Autoconservation des gamètes**

Aujourd'hui, en France, l'autoconservation des gamètes est facilitée pour les hommes et régulièrement conseillée par exemple dans le cas de contraception définitive. Pour les femmes, elle n'est possible qu'en cours de procédure de PMA ou en cas de traitement médical exposant à des risques d'infertilité. Les arguments exposés pour maintenir cette interdiction sont liés au coût d'une telle procédure, pour une action « de convenance ». Sur ce sujet, le comité consultatif national d'éthique recommande quant à lui d'encourager à une maternité plus précoce...

Le Planning défend l'autoconservation des gamètes car elle permet d'élargir le choix des femmes, de faciliter les parcours, et contribue également à moyen terme d'accroître le stock d'ovocytes disponibles pour la PMA.

Nos arguments

- **Aujourd'hui, la PMA n'est pas une question d'éthique mais d'égalité**

La FIV est pratiquée en France depuis 1982 et elle augmente régulièrement depuis. La PMA est aujourd'hui ouverte aux couples hétérosexuels stables reconnus comme infertiles. Le débat actuel ne vise pas à autoriser ou interdire la PMA mais à ouvrir l'accès à des techniques utilisées régulièrement depuis 35 ans.

Par ailleurs, l'adoption est, elle, ouverte, quoique avec de nombreuses difficultés, aux personnes seules et aux couples de personnes de même sexe.

- **Un débat hypocrite**

De nombreuses femmes françaises ont recours à la PMA dans les pays voisins (Espagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark...) ou à des inséminations « artisanales » qui ne garantissent pas la sécurité juridique de leur filiation.

De nombreux médecins français accompagnent ces démarches et délivrent des prescriptions sans aucune application de sanctions prévues par la loi qui les expose en théorie à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Cette disposition de la loi doit donc disparaître.

La loi actuelle est un facteur d'inégalité entre les femmes. Suivant leur région et leurs ressources, les femmes ont de grandes différences d'accès à la PMA.

- **Contribuer à banaliser la PMA**

On estime aujourd'hui que 3 % des enfants naissent avec l'appui de la PMA en France ([INED](#)). Or ce sujet reste discret sur la place publique, comme s'il y avait un besoin de maintenir une fiction autour de la filiation.

Le Planning revendique une approche sociale de la famille et de la parentalité et non pas biologique.

Il souhaite contribuer à la banalisation du discours sur la PMA, et avancer dans le débat de la multitude des formes que peut prendre une famille en dehors du modèle prôné par la tradition.

- **Il n'existe pas un seul modèle de famille**

Les anti-choix brandissent l'épouvantail de la « PMA sans père » se donnant l'illusion qu'il n'existe aujourd'hui qu'un modèle de famille. Or, les repères familiaux évoluent au fil du temps et nombreux sont les français·es à évoluer dans des familles monoparentales, à expérimenter des co-parentalités dans des familles recomposées, hétéroparentales, homoparentales...

Ces familles, dans toute leur diversité, sont la réalité française et pourtant ne sont pas audibles quand les questions familiales sont mises à l'agenda politique.

Le Planning, attaché au libre choix, défend la diversité des modèles et des aspirations et lutte contre les injonctions à la maternité.